

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1204

présenté par
Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 59

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 54, substituer au mot :

« proposent »

le mot :

« offrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.